
 Commune de Gevingey  Site internet : <https://www.gevingey.com/>

 Application mobile Intramuros

## **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 24 FÉVRIER 2023**

**Etaient présents** : MM CAUZO Louis – RIBEIRO José – LEBRIS Cyril - BOIVIN Anthony - GUILLOT Jérôme – TIRTON Anne – BONIN Paul

**Absents excusés** : WANCAUWENBERGHE Yoanna – BOSSU Sylvain – BOIVIN Jean-Claude

**Secrétaire de séance** : BOIVIN Anthony

**Pouvoirs** :

- BOIVIN Jean-Claude donne pouvoir à BOIVIN Anthony
- WANCAUWENBERGHE Yoanna donne pouvoir à TIRTON Anne
- BOSSU Sylvain donne pouvoir à CAUZO Louis

**Dates de convocation et affichage** : 17 février 2023

### **1) Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20 janvier 2023**

*Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 20 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité.*

### **2) Délibération pour passage du permis E de l'employé municipal**

Afin de permettre à l'employé communal d'être en règle dans ses permis, le Maire propose au conseil municipal de financer le permis E lui permettant de conduire des véhicules de catégorie B, C ou D attelés d'une remorque.

Cette formation à l'auto-école Lédo Formation représente un coût de 650 € TTC avec passage du code.

*Le conseil municipal vote à l'unanimité le financement du permis E à l'employé communal. Cette dépense sera inscrite au budget 2023.*

### **Délibération n°2023-013**

### **3) Délibération pour titularisation du directeur de l'ALSH**

Monsieur Wassim KHALFAOUI a été recruté en tant que contractuel sur le poste d'adjoint d'animation, en qualité de directeur de l'accueil de loisirs le 15 mars 2021.

Après 2 années en tant que contractuel et après échanges avec l'agent, le Maire propose au Conseil Municipal la titularisation de monsieur Wassim KHALFAOUI avec reprise au  $\frac{3}{4}$  des services de droit public, soit 2 ans, 8 mois et 18 jours à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023.

Cela nécessite la suppression de l'emploi d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 18h et la création de l'emploi d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à 9 voix Pour et 1 Abstention la titularisation de monsieur Wassim KHALFAOUI sur l'emploi d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en tant que directeur de l'accueil de loisirs à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023. L'emploi d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 18h sera alors supprimé.*

*Monsieur Wassim KHALFAOUI sera nommé stagiaire pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023 au grade d'adjoint d'animation (échelle C1) échelon 3.*

#### **Délibération n°2023-014**

#### **4) Délibération pour passage au grade supérieur de l'employé municipal**

Suite à l'ancienneté de monsieur Ludovic Poncet et consécutivement à sa demande d'avancement de grade, le Maire propose au Conseil Municipal sa nomination au grade supérieur comme suit :

	<b>Grade</b>	<b>Fonction</b>	<b>Échelon</b>
Actuellement	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	Agent technique polyvalent	9
Proposition	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	Agent technique polyvalent	6

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le passage au grade d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe échelon 6 de l'employé municipal.*

#### **Délibération n°2023-015**

#### **5) Délibération pour valider proposition des coupes ONF 2023**

Le Maire présente au Conseil Municipal la proposition des coupes pour 2023 :

<b>Parcelle / Unité de Gestion</b>	<b>Surface</b>	<b>Type de coupe</b>	<b>Observations</b>
8_ar	1.56	Coupe d'amélioration	Pin noir / éclaircie. Enlèvement d'une tige /4
9_ar	2.5	Coupe d'amélioration	Pin noir / éclaircie. Enlèvement d'une tige /4
9_r	1.05	Coupe d'amélioration	Pin noir / éclaircie. Enlèvement d'une tige /4

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'état d'assiette des coupes 2023 et demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites.*

#### **Délibération n°2023-016**

## 6) Délibération pour valider le tableau des effectifs communaux au 1<sup>er</sup> janvier 2023

Le Maire présente au Conseil Municipal le tableau des effectifs communaux au 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

Cadre emploi	Grade	Catégorie	Nombre	Poste vacant depuis le	Statut	Durée hebdo. Du poste
<b>Filière Administrative</b>						
Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif 2ème classe principal	C	1		Contractuel	17h30
<b>Filière Technique</b>						
Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 2ème classe	C	1		Titulaire	35h
Adjoint technique territorial	Adjoint technique polyvalent	C	1		Contractuel	24h
Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 2ème classe	C	1	Disponibilité jusqu'au 29 avril 2023	Titulaire	35h
<b>Filière Animation</b>						
Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	1	Disponibilité depuis le 01/09/2017	Titulaire	18h
Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	1		Contractuel	35h
Apprentie BAC PRO SAPAT	Animatrice	C	1		Apprentie	35h
Service civique	Animatrice	C	1	Départ le 5 février 2023	Service civique	26h
Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation / accompagnatrice bus	C	1		Contractuel	34h30
<b> Filière Sociale</b>						
Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles	Agent spécialisé des écoles maternelles principal 2ème classe	C	1		Titulaire	35h

*Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le tableau des effectifs 2023.*

**Délibération n°2023-017**

### **7) Délibération pour valider les nouvelles tranches et tarifs ALSH**

Afin de pallier en partie à l'augmentation des coûts de l'énergie, la Commission Intercommunale RPI Gevingey/Cesancey réunie en décembre 2022 propose aux conseils municipaux des deux communes de modifier les tranches quotient familial CAF pour l'accueil de loisirs ainsi que leurs tarifs horaires.

Le Maire et l'adjoint en charge des affaires scolaires, périscolaires et extrascolaires exposent au Conseil Municipal la proposition suivante :

#### **Tranches et tarifs horaires actuels :**

<b>Tranche I</b>	<b>Tranche II</b>	<b>Tranche III</b>	<b>Tranche IV</b>	<b>Tranche V</b>
0 – 500	500 – 1000	1000 – 1500	1500 – 2000	2000 et +
0,40 € / h	0,60 € / h	0,80 € / h	1,00 € / h	1,20 € / h

#### **Proposition de modification des tranches et tarifs :**

<b>Tranche I</b>	<b>Tranche II</b>	<b>Tranche III</b>	<b>Tranche IV</b>	<b>Tranche V</b>	<b>Tranche VI</b>
0 – 500	500 – 1000	1000 – 1500	1500 – 2000	2000 – 3000	3000 et +
0,45 € / h	0,75 € / h	1,00 € / h	1,25 € / h	1,50 € / h	1,75 € / h

Ils informent l'assemblée que cette modification sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023 et proposent d'adopter cette modification des tranches (ajout d'une 6<sup>ème</sup> tranche) et d'approuver la modification des tarifs horaires.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la modification des tranches et des tarifs horaires ALSH à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023.*

### **Délibération n°2023-018**

### **8) Délibération pour fongibilité des crédits dans le cadre de l'instruction M57**

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de davantage de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

*Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.*

### **Délibération n°2023-019**

### **9) Délibération pour louer à l'auto-école Lédo Formation une partie de l'ancienne Départementale D30**

L'auto-école Lédo Formation a contacté le Maire afin de savoir si la commune dispose d'une parcelle à louer afin de mettre en place une piste de formation à l'apprentissage de la conduite.

Le Maire propose au Conseil Municipal de louer à Lédo Formation une partie de 150 mètres de terrain délaissé de l'ancienne Route Départementale n°30 de Lons le Saunier à Louhans pour une redevance annuelle de 3 000 € à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Maire à signer la convention de mise à disposition de la piste routière à Léo Formation pour une durée d'un an renouvelable à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023.*

*Il provoquera très vite une réunion d'information avec les propriétaires de terrains alentours susceptibles d'emprunter cette section de route afin de les informer en détails des conditions d'utilisation.*

#### **Délibération n°2023-020**

##### **10) Délibération suite à demande de subventions pour remplacement chauffage caveau**

Dans un souci d'économie d'énergie (gaz) et financière, le maire a demandé une étude à l'entreprise Martin pour la mise en place d'une pompe à chaleur au caveau, en remplacement du système de chauffage actuel. Le montant des travaux s'élèverait à 35 365 € HT.

La demande de travaux n'a pas été confirmée.

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de valider cette étude afin de permettre la demande de subvention au titre de la DETR (dotation de l'État) auprès de la Préfecture et de la DST (dotation de solidarité des territoires) auprès du Département.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide cette étude à 9 voix Pour et 1 Abstention et autorise le Maire à effectuer les demandes de subventions.*

#### **Délibération n°2023-021**

##### **11) Délibération pour subvention Amis Montorientais**

Le Maire propose de verser une subvention de 500 € à l'association Les Amis Montorientais.  
*Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.*

#### **Délibération n°2023-022**

##### **12) Délibération pour subvention Association Prévention Routière**

Le Maire propose de verser une subvention de 50 € à l'association Prévention Routière.  
*Le Conseil Municipal accepte à 7 voix Pour et 3 Contre.*

#### **Délibération n°2023-023**

##### **13) Délibération pour adhésion association A.I.R 2023**

Le Maire propose d'adhérer à hauteur de 100 € à l'association A.I.R.  
*Le Conseil Municipal accepte à 7 voix Pour, 1 Contre et 2 Abstentions.*

#### **Délibération n°2023-024**

##### **14) Délibération pour adhésion à la Banque Alimentaire**

Le Maire propose d'adhérer à hauteur de 50 € à la Banque Alimentaire.  
*Le Conseil Municipal accepte à 6 voix Pour, 2 Contre et 2 Abstentions.*

#### **Délibération n°2023-025**

Jérôme Guillot quitte le Conseil Municipal à 19h40 à l'issue des délibérations pour raisons professionnelles.

## Questions diverses :

### **a) Présentation nouveau site Internet**

La commission communication présente à l'assemblée le nouveau site Internet de la commune ainsi que le nouveau logo. Les habitants seront informés ultérieurement de la date de publication.

### **b) Présentation projet tutoré Gevingey-Étudiants BTS GPN Montmorot**

Des étudiants du BTS GPN option montagne de Montmorot sont venus rencontrer en fin d'année 2022 des élus afin d'échanger sur leur projet concernant les pelouses sèches. Un prochain RDV est fixé au courant du mois de mars pour la présentation des différentes actions qui seront menées sur Gevingey au printemps 2023.

## Dématisation du Procès-Verbal du Conseil Municipal

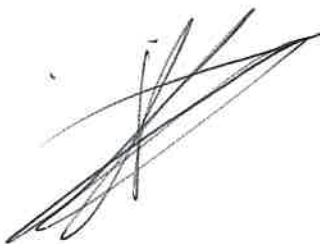
Nous vous rappelons la possibilité de recevoir les Procès-Verbaux par mail.

Merci de bien vouloir adresser un mail à [mairie.gevingey@wanadoo.fr](mailto:mairie.gevingey@wanadoo.fr) avec dans l'objet « NOM/Prénom ».

La Municipalité souhaite, à terme, arrêter la distribution papier.

La séance est levée à 20h00.

Le Secrétaire de Séance,  
BOIVIN Anthony



Monsieur le Maire,  
CAUZO Louis

